



(PHOTO JEAN-LOUIS DUZERT)

# Mimizan : 26 hectares pour l'aspersion du bois stocké

Le district met à disposition de l'espace pour conserver jusqu'à 500 000 m<sup>3</sup> (Page A)

## SUD OUEST

GRAND QUOTIDIEN REPUBLICAIN REGIONAL D'INFORMATION

LANDES

SAMEDI 19 FEVRIER 2000 - 4,70 F/0.72 EURO

STOCKAGE DU BOIS A MIMIZAN

# Le district propose l'aspersion

Le district de Mimizan met des informations très concrètes et 26 hectares à la disposition des professionnels pour qu'ils puissent y stocker et conserver par aspersion jusqu'à 500 000 m<sup>3</sup> de bois

SERGE AIROLDI

**Q**ue faire de l'importante quantité de bois à terre ? Comment le stocker pendant une longue période ? Pourquoi ne pas utiliser la technique de l'aspersion ? Aussitôt après la tempête du 27 décembre dernier et compte tenu de la large zone forestière affectée par ce sinistre, cette solution pratiquée ailleurs et avec d'autres essences a été évoquée, timidement, il faut le dire, dans la région à propos du pin maritime.

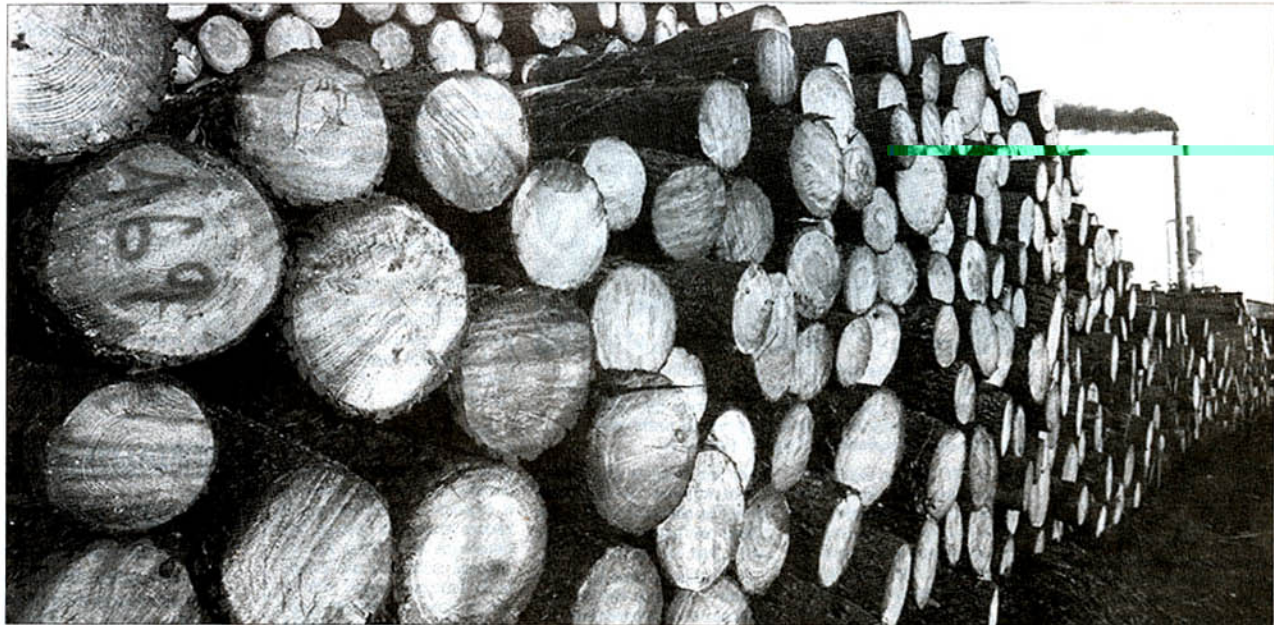
Au District de Mimizan, Laurent Desprez, chargé des affaires économiques, et Jacques Lamothe, maire de Saint-Paul-en-Born et responsable de la cellule économique du district, n'ont pas longtemps tergiversé.

- Il nous a semblé urgent de réfléchir et aussi d'agir pour intervenir avant le bleuissement des bois, si possible avant la mi-mars, expliquent les deux hommes qui appartiennent au comité technique du stockage mis en place dans le cadre du Groupe de pilotage interprofessionnel tempête que dirige Yves Lesgourgues. - Il nous a aussi semblé nécessaire d'imaginer une solution qui permette de ne pas mettre immédiatement sur le marché d'énormes quantités de bois qui auraient théoriquement pour conséquence l'effondrement des prix de vente ».

D'où la nécessité de stocker et d'où l'idée de l'aspersion. Le 7 janvier dernier, Laurent Desprez rencontrait Pierre Vautherin. Depuis de longues années, ce consultant chargé de la question de la mobilisation des bois travaille pour le compte du Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA), un organisme sous tutelle des ministères de l'agriculture et de l'industrie.

### SUR LE WEB

Dans notre édition du 15 janvier, ce dernier affirmait déjà avec force conviction : « Le pin maritime est plus fragile, c'est vrai, mais je ne



Où et comment stocker le bois tombé avec la tempête ? Le district de Mimizan propose un site de 26 hectares où les grumes pourraient être conservés grâce à la technique de l'aspersion (Photo Jean-Louis Duzert, - Sud-Ouest -)

vois pas ce qui peut empêcher d'avoir recours à la technique de l'aspersion ».

Le 10 janvier, Laurent Desprez se rendit donc à Saint-Avit dans le Puy-de-Dôme pour visiter un site où cette technique se pratique, en compagnie d'un représentant de l'Association forêt cellulose (AFOCEL) dont Loïc Crémère dirige l'antenne régionale basée à Moulis-en-Médoc.

L'affaire était lancée. Depuis cette date, l'équipe de Laurent Desprez a entrepris de réaliser un dossier complet sur son site internet Médiaforest avec le concours du cabinet Antea de Pessac pour les aspects hydrogéologiques.

Pour le district, le but de ce travail est de proposer, chiffres à l'appui, « une solution de valorisation des grumes dans le cadre d'une ou plusieurs plates-formes logistiques de concentration et de valorisation des bois de taille variable ».

Le district a ainsi mis à la disposition des professionnels un terrain vierge de 26 hectares classé au POS en zone industrielle et directement accessible par les poids-lourds depuis la départementale reliant Escourde à Mimizan via la RN 10.

A cet endroit, 500 000 m<sup>3</sup> de bois pourraient être stockés. « Grâce à notre site internet sur lequel on trouve tous les éléments nécessaires, nous proposons un paquet cadeau à tous les professionnels. A eux maintenant de jouer ».

En effet, outre le détail technique du schéma logistique à instal-

ler sur le site, Laurent Desprez a également conçu des fiches très précises sur le coût de l'aménagement, de la voirie sur le site, du stockage proprement dit des grumes, du circuit d'aspersion et des imperméabilisations des aires de stockage.

### BEAUCOUP D'EAU

La question de l'eau est également au cœur de cette réflexion. La technique de l'aspersion nécessite en effet 4 m<sup>3</sup> par heure d'eau pour 1 000 m<sup>3</sup> de bois en grandes longueurs et ceci, 24 heures sur 24. Selon le District, un calcul montre

qu'il est nécessaire de pouvoir disposer d'un volume de 2 000 à 2 400 m<sup>3</sup> d'eau par heure soit un total annuel d'environ 20 000 000 m<sup>3</sup> d'eau par an pour conserver 500 000 à 600 000 m<sup>3</sup> de bois.

Ces quantités supposent de pouvoir récupérer les eaux pour protéger la nappe selon un dispositif dont le coût a également été évalué. Dans le rapport que l'on peut consulter sur le web aux adresses suivantes, <http://www.pin-landes.com> ou <http://www.mediaforest.net>, il est également intéressant de prendre connaissance d'une série de chiffres.

Par exemple, l'évaluation financière de la plate-forme : 15 656 404 francs pour l'investissement initial et 2 056 000 francs en frais de fonctionnement annuels.

Le calcul économique au mètre-cube est aussi indiqué. La prestation annuelle pour le stockage facturé au mètre cube est de 30 francs.

Le site propose enfin une simulation pour 10 000 m<sup>3</sup>, une hypothèse qui peut intéresser un ou plusieurs sylviculteurs. Là encore, le District propose une palette de chiffres très utiles pour les professionnels.